



Foot en Salle Infos

SAISON 2008/2009 - N° 19 - 29/04/2009

Finales des coupes provinciales seniors et jeunes

Les finales des coupes de la Province 2008/2009 (seniors et jeunes) auront lieu le **samedi 23 mai 2009** au complexe sportif de **Bouge**.

Le programme:

13h00 Espoirs
14h00 Scolaires
15h00 Cadets
16h00 Minimes
17h00 Préminimes
18h00 Finale de la coupe réserve
19h00 Diablotins
20h00 Match de propagande
21h15 Finale de la Coupe
22h15 Remise des prix

Organisation: CDC Namur

SOMMAIRE

- Championnat provincial
 - ✓ Modifications à l'annuaire et de résultats
 - ✓ Résultats des semaines 38 et 39
- Classements provinciaux
- Championnats LFFS et national: résultats
- Calendrier provincial (semaines 40, 41, 42)
- Licenciés suspendus, finales LFFS jeunes
- Réunion de la CSP - PV du 21/04/2009
- Réunion de la CAP du 16/04/2009 - Assemblée générale de la LFFS du 31/03/2009
- Avis aux clubs - Amendes - Ecole des jeunes
- Assemblée générale provinciale - 13/06/2009

Editeur responsable

LFFS - Namur
Rue Fays 6/c
5590 ACHENE

Partie officielle

Jean SCHEERS

Réalisation

Jean-Pierre DELFORGE

Expédition

Jean YERNAUX

La LFFS recrute des arbitres

Renseignements

Jean Scheers, par téléphone, au 0487/33.37.10 ou, par courriel, à secretariat-cpa@fesnamur.be

Finale provinciale minimes

Voici les résultats de la finale provinciale minimes disputée au complexe sportif de Natoye, organisée par le club local:

Places 7 et 8: MFC Natoye A - Morialmé Boys: 5-0 forfait

Places 5 et 6:

BF Dinant - VB Floreffe/Flawinne B: 2-1

Demi-finales:

VB Floreffe/Flawinne A - MFC Natoye B: 5-6

I Namêche A - I Namêche B: 3-5

Consolation: Inter Namêche 83 A - VB Floreffe/Flawinne A: 3-6

Finale: MFC Natoye B - Inter Namêche 83 B: 4-8

Assemblée générale provinciale

L'assemblée générale provinciale aura lieu le **samedi 13 juin 2009 à 10h** à l'hôtel « Les 3 Clés » à **Gembloux**.

Pour rappel, **tout club doit être représenté par 1 membre minimum, sous peine d'une amende de 50 €**.

Ordre du jour en pages 13, 14, 15 et 16

Les finales Ligue 2008/2009

Catégorie	Date	Province	Localité
Diablotins	02/05/2009	Namur	Profondeville
Préminimes	16/05/2009	Hainaut	Strépy-Bracquegnies
Minimes	09/05/2009	Luxembourg	Fratin
Cadets	16/05/2009	Namur	Profondeville
Scolaires	02/05/2009	Hainaut	Hensies
Juniors	09/05/2009	Liège	Fléron
Vétérans	23/05/2009	Brabant	Koekelberg

Régularisation financière de fin de saison

La régularisation vous parviendra vers la mi-mai avec, comme date limite de paiement, la fin mai.

Championnat 2009/2010

Le document d'inscription au championnat 2009/2010, l'engagement solidaire valable à partir du 01/07/2009 et le formulaire d'abonnement à « Foot en Salle Infos » étaient joints au précédent numéro de « Foot en Salle Infos ». Ils sont à renvoyer au secrétariat provincial, M. Jean Scheers, Fays 6/c, 5590 Achêne **AVANT le 1er juin 2009**.

Championnat provincial

Modifications de résultats

Semaine	Div.	Modification	Motif
35	2B	Act22 Philippeville - BB Dinant A: 5-1 au lieu de 0-5	Correction
37	1	Europa Auvelais - A Tavis: 7-3 au lieu de 8-3	Communication erronée
37	2B	BF Dinant B - Mascaux Jambes B: 5-0 au lieu de 13-2	Conformité championnat
37	3B	Gunners Tamines - EBS Auvelais B: 5-0 au lieu de 5-4	Conformité championnat

Semaine 38: résultats

1e PROVINCIALE

LEADER FEROOZ	FLOREFFE FLAW	9 - 4
MFC2 AUVELAIS	MF NISMES	4 - 3
WALCOURT STREE	7NBN THON	13 - 3

2e PROVINCIALE A

MFC NEVREMONT	BB FERNELMONT	4 - 4
I NAMECHE 83 B	CODLEA HINGEON	4 - 5
SP AUVELAIS B	BORUS LOYERS B	4 - 4
E CHAMPION	POLYONE ASSES	4 - 7
MFC CLERMONT B	MF FERNELMONT	9 - 4

2e PROVINCIALE B

GS HANZINNE	BF DINANT B	1 - 5
RSC FRASNES	MARIEMBOURG SP	7 - 1
MFC CLERMONT C	MFM ANHEE	9 - 4
B BOYS DINANT	BV MONT	0 - 7
BS ANHEE B	ACT PHILIPPEVI	3 - 11

3e PROVINCIALE A

BARCA AUVELAIS	CJ LEUZE B	7 - 4
MFC NATOYE B	I NAMECHE 83 C	12 - 1
A TAVIERS B	MF LUSTIN	5 - 3

3e PROVINCIALE B

MORIALME BOYS	LIBERTY PONTAURY	5 - 0 FF
FUTSA MOUSTIER	P85 FLORENNES	13 - 3
SARTHE AUVELAIS	FLOREF FLAW C	3 - 4
CDC NAMUR B	SC ORET	6 - 3
FLOREF FLAW C	FUTSA MOUSTIER	5 - 7

3e PROVINCIALE C

F PHILIPPEVILL	BOUSSU WALC	NC
BTC FRAIRE	MFC FONTENELLE	0 - 8
JS THY CHATEAU	MF COUVIN	17 - 8
SP WALCOURT	MF GOURDINNE C	3 - 8
DBS METTET B	BF DINANT C	8 - 2
WALC STREE B	MF THY CHATEAU	3 - 3
MFC NATOYE C	RSC SENZEILLES	4 - 9

4e PROVINCIALE A

F DEXIA NAMUR	LACL GEMBLOUX	11 - 7
PATATE NAMUR	NEW BIV WARET	0 - 8
AS NAMUR 08	SQUADRA VEDRIN	7 - 2
GRAUX SO MO DO	SPORT NAMUR B	8 - 7
SEILLES.COM B	FC NAMUR	5 - 6
JP SUN EGHEZ B	POLYONE ASS B	13 - 2
BORUS LOYERS D	BV MONT B	10 - 2

4e PROVINCIALE B

PURPLE AUVELAI	GALAXY SAMBREV	9 - 2
MF NAMUR B	UNPA TAMINES	NC
RSC SENZEILL B	MF LUSTIN B	8 - 8
FLORENNES UTD	FS CERFONTAINE	17 - 3
O MOSAN DINANT	BOUSSU WALC B	13 - 5
BB DINANT C	BV MONT D	7 - 6

COUPE DES EQUIPES RESERVES

PURPLE AUVEL B	BS ANHEE B	5 - 5 (1-2)
----------------	------------	-------------

COUPE DES EQUIPES JEUNES

>>DIABLOTINS

I NAMECHE 83 A	FLOREFFE FLAW A	7 - 1
I NAMECHE 83 B	BS ANHEE	0 - 5 FF

>>MINIMES

I NAMECHE 83 A	I NAMECHE 83 B	4 - 2
----------------	----------------	-------

>>CADETS

I NAMECHE 83 A	FLOREFFE FLAW A	9 - 1
I NAMECHE 83 C	BF DINANT	11 - 10

>>SCOLAIRES

BF DINANT	I NAMECHE 83 A	5 - 3
-----------	----------------	-------

Semaine 39: résultats

1e PROVINCIALE

SOMZEE TOYS	EURO AUVELAIS	5 - 0 FF
CJ LEUZE	MFC2 AUVELAIS	5 - 8
MF NISMES	CDC NAMUR	6 - 9
FLOREFFE FLAW	MF SEILLES.COM	6 - 7
BORUS LOYERS	WALCOURT STREE	6 - 11
7NBN THON	LEADER FEROOZ	3 - 8
A TAVIERS	MS JEMEPPE	4 - 2

2e PROVINCIALE A

MFC CLERMONT B	MFC NEVREMONT	6 - 6
MSG ERNAGE	SP AUVELAIS B	6 - 3
MF FERNELMONT	I NAMECHE 83 B	10 - 6
BORUS LOYERS B	MFC CLERMONT B	3 - 8
POLYONE ASSES	MASC JAMBES	6 - 5
BB FERNELMONT	SPORTING NAMUR	4 - 7
E CHAMPION	EBS AUVELAIS	15 - 6
CODLEA HINGEON	MFC NEVREMONT	10 - 2

2e PROVINCIALE B

SOMZEE TOYS B	MFC HANZINELLE	2 - 0
DEPORTIV NEFFE	B BOYS DINANT	5 - 7
MFM ANHEE	RSC FRASNES	4 - 8
ACT PHILIPPEVI	MFC CLERMONT C	6 - 1
MASC JAMBES B	MFC HANZINELLE	5 - 2
MARIEMBOURG SP	GS HANZINNE	3 - 7
BV MONT	BS ANHEE B	5 - 5

3e PROVINCIALE A

CJ LEUZE B	MFC HOUR	7 - 3
I NAMECHE 83 C	MEDIC NAMUR	4 - 7
BARCA AUVELAIS	MFC ST SERVAIS	15 - 2
A TAVIERS B	RC EGHEZEE	13 - 4
FLOREF FLAW B	EXTRATIME JAMB	2 - 6
MF LUSTIN	MFC NATOYE B	8 - 10
BORUS LOYERS C	MFC CINEY	4 - 2

3e PROVINCIALE B

MORIALME BOYS	EBS AUVELAIS B	6 - 6
P85 FLORENNES	SARTHE AUVELAIS	3 - 5
GUNNERS TAMINE	P85 FLORENNES	7 - 7
SC ORET	FUTSA MOUSTIER	5 - 11
MF NEVREMONT B	DEPORT NEFFE B	8 - 1
MF METTET	CDC NAMUR B	3 - 6
FLOREF FLAW C	GUNNERS TAMINE	5 - 3

3e PROVINCIALE C

MFC FONTENELLE	JS THY CHATEAU	2 - 2
RSC SENZEILLES	WALC STREE B	5 - 3
BTC FRAIRE	BF DINANT C	2 - 14
BOUSSU WALC	SP WALCOURT	10 - 3
MF COUVIN	MFC NATOYE C	NC

4e PROVINCIALE A

NEW BIV WARET	SEILLES.COM B	2 - 8
SQUADRA VEDRIN	PATATE NAMUR	10 - 2
LACL GEMBLOUX	AS NAMUR 08	0 - 11
FC NAMUR	GRAUX SO MO DO	11 - 1
JP SUN EGHEZ B	SPORT NAMUR B	NC
BV MONT B	F DEXIA NAMUR	7 - 8
POLYONE ASS B	BORUS LOYERS D	7 - 15

4e PROVINCIALE B

SP FLORENNES B	MS JEMEPPE B	4 - 15
EUR AUVELAIS B	PURPLE AUVELAI	4 - 8

4e PROVINCIALE C

SP FLORENNES	RSC SENZEILL B	8 - 8
FLORENNES UTD	SOMZEE TOYS C	6 - 5
FS CERFONTAINE	BB DINANT C	NC
MF LUSTIN B	O MOSAN DINANT	4 - 6
BV MONT D	PURPLE AUVEL B	4 - 15

COUPE DES EQUIPES JEUNES**>>PREMINIMES**

FLOREFFE FLAW C	FLOREFFE FLAW A	1 - 4
FLOREFFE FLAW B	BS ANHEE	6 - 3

>>MINIMES

FLOREFFE FLAW A	FLOREFFE FLAW B	9 - 4
-----------------	-----------------	-------

Les classements au 26/04/2009**1e PROVINCIALE**

1 CDC NAMUR	23	17	4	2	166-92	36
2 WALCOURT STREE	24	17	5	2	148-73	36
3 MFC2 AUVELAIS	24	16	6	2	136-104	34
4 LEADER FEROOZ	24	15	6	3	152-105	33
5 7NBN THON	24	14	7	3	164-113	31
6 FLOREFFE FLAW	25	12	10	3	150-150	27
7 SOMZEE TOYS	24	11	10	3	126-110	25
8 MF NISMES	24	11	10	3	124-112	25
9 MS JEMEPPE	25	11	13	1	123-109	23
10 BORUS LOYERS	23	10	13	0	140-156	20
11 A TAVIERS	25	7	16	2	81-116	16
12 MF SEILLES,COM	24	6	16	2	105-176	14
13 CJ LEUZE	24	6	18	0	108-175	12
14 EURO AUVELAIS	25	2	21	2	102-234	6

2e PROVINCIALE A

1 MSG ERNAGE	24	21	2	1	142-37	43
2 MASC JAMBES	24	16	6	2	118-64	34
3 POLYONE ASSES	24	15	9	0	177-121	30
4 E CHAMPION	24	13	7	4	129-96	30
5 MFC CLERMONT B	23	11	9	3	142-126	25
6 MF FERNELMONT	24	11	11	2	148-167	24
7 MFC NEVREMONT	24	9	10	5	108-124	23
8 SP AUVELAIS B	23	10	11	2	145-128	22
9 CODLEA HINGEON	25	10	15	0	115-145	20
10 BORUS LOYERS B	23	9	12	2	130-136	20
11 SPORTING NAMUR	24	9	13	2	142-151	20
12 EBS AUVELAIS	25	8	16	1	137-220	17
13 BB FERNELMONT	25	6	16	3	111-174	15
14 I NAMECHE 83 B	24	5	16	3	105-160	13

2e PROVINCIALE B

1 DEPORTIV NEFFE	24	18	4	2	162-81	38
2 ACT PHILIPPEVI	24	17	4	3	137-85	37
3 BV MONT	24	15	4	5	151-107	35
4 RSC FRASNES	24	14	6	4	140-104	32
5 B BOYS DINANT	24	12	9	3	142-120	27
6 SOMZEE TOYS B	24	11	10	3	113-99	25
7 BF DINANT B	24	11	11	2	123-101	24
8 MFM ANHEE	24	10	12	2	103-110	22
9 BS ANHEE B	24	8	10	6	123-119	22
10 GS HANZINNE	25	8	13	4	117-147	20
11 MFC CLERMONT C	23	7	13	3	117-156	17
12 MFC HANZINELLE	24	7	15	2	106-151	16
13 MARIEMBOURG SP	24	6	16	2	98-154	14
14 MASC JAMBES B	24	3	20	1	61-159	7

3e PROVINCIALE A

1 EXTRATIME JAMB	23	19	2	2	179-109	40
2 A TAVIERS B	24	19	4	1	157-89	39
3 BORUS LOYERS C	24	19	5	0	174-91	38
4 MFC NATOYE B	25	18	6	1	205-112	37
5 CJ LEUZE B	25	13	10	2	153-124	28
6 FLOREF FLAW B	24	12	8	4	128-115	28
7 MEDIC NAMUR	25	12	10	3	151-131	27

8 MFC CINEY	24	11	12	1	143-126	23
9 BARCA AUVELAIS	24	10	12	2	131-133	22
10 RC EGHEZEE	22	8	13	1	112-137	17
11 MF LUSTIN	24	4	17	3	99-180	11
12 MFC ST SERVAIS	24	4	18	2	82-204	10
13 I NAMECHE 83 C	24	4	20	0	71-161	8
14 MFC HOUR	24	3	19	2	85-158	8

3e PROVINCIALE B

1 SARTHE AUVELAIS	24	19	4	1	156-88	39
2 FUTSA MOUSTIER	25	19	6	0	192-116	38
3 FLOREF FLAW C	25	17	5	3	202-136	37
4 SC ORET	24	15	7	2	171-117	32
5 CDC NAMUR B	24	12	9	3	137-120	27
6 MF NEVREMONT B	25	12	11	2	125-120	26
7 EBS AUVELAIS B	25	12	12	1	133-137	25
8 GUNNERS TAMINE	25	11	11	3	148-142	25
9 DEPORT NEFFE B	25	10	11	4	129-160	24
10 MF METTET	24	10	12	2	140-155	22
11 P85 FLORENNES	25	6	17	2	112-151	14
12 AUVELAIS UTD	22	5	16	1	93-150	11
13 LIBERTY PONTAURY	23	4	17	2	85-133	10
14 MORIALME BOYS	24	4	18	2	117-215	10

3e PROVINCIALE C

1 RSC SENZEILLES	24	21	2	1	198-89	43
2 BF DINANT C	25	21	4	0	205-115	42
3 MFC NATOYE C	24	19	3	2	162-93	40
4 WALC STREE B	23	14	6	3	169-95	31
5 BOUSSU WALC	24	14	7	3	159-115	31
6 DBS METTET B	24	14	8	2	139-96	30
7 MFC FONTENELLE	25	11	12	2	118-104	24
8 MF THY CHATEAU	23	8	11	4	122-123	20
9 JS THY CHATEAU	24	9	14	1	126-147	19
10 F PHILIPPEVILL	22	7	12	3	109-159	17
11 BTC FRAIRE	24	7	15	2	93-155	16
12 MF GOURDINNE C	25	5	19	1	111-185	11
13 MF COUVIN	23	3	19	1	115-196	7
14 SP WALCOURT	24	1	22	1	76-230	3

4e PROVINCIALE A

1 BORUS LOYERS D	24	22	0	2	224-85	46
2 AS NAMUR 08	24	20	3	1	192-57	41
3 F DEXIA NAMUR	24	20	3	1	214-87	41
4 JP SUN EGHEZ B	23	16	6	1	125-89	33
5 FC NAMUR	25	16	9	0	160-115	32
6 BV MONT B	24	12	12	0	128-135	24
7 SEILLES.COM B	24	11	12	1	139-124	23
8 NEW BIV WARET	25	10	12	3	121-103	23
9 SQUADRA VEDRIN	24	9	14	1	108-125	19
10 POLYONE ASS B	24	8	16	0	135-203	16
11 SPORT NAMUR B	24	6	16	2	86-133	14
12 PATATE NAMUR	24	5	18	1	89-198	11
13 LAQL GEMBLOUX	24	3	17	4	74-157	10
14 GRAUX SO MO DO	25	2	22	1	73-257	5

4e PROVINCIALE B

1 PURPLE AUVELAI	17	17	0	0	165-39	34
2 MS JEMEPPE B	17	12	4	1	114-58	25
3 GALAXY SAMBREV	18	11	6	1	152-80	23
4 EUR AUVELAIS B	18	10	6	2	113-116	22
5 UNPA TAMINES	15	7	7	1	77-94	15
6 MF NAMUR B	17	6	10	1	115-130	13
7 BB DINANT B	16	5	10	1	83-101	11
8 FRIENDS JEMEPP	16	4	11	1	80-124	9
9 EBS AUVELAIS C	17	4	13	0	62-132	8
10 SP FLORENNES B	17	4	13	0	43-130	8
11 BV MONT C	0	0	0	0	0-0	0
12 MFC2 AUVELAI B	0	0	0	0	0-0	0
13 MOIGNELEE SP	0	0	0	0	0-0	0

4e PROVINCIALE C

1 PURPLE AUVEL B	23	18	3	2	164-70	38
2 O MOSAN DINANT	22	17	2	3	162-95	37
3 MF GOURDINNE B	22	13	8	1	117-111	27
4 FLORENNES UTD	22	11	7	4	138-122	26
5 FS CERFONTAINE	21	11	9	1	133-114	23
6 RSC SENZEILL B	22	9	8	5	133-120	23
7 BF DINANT D	22	10	11	1	113-110	21
8 SP FLORENNES	22	8	10	4	119-132	20
9 BB DINANT C	21	9	11	1	91-128	19
10 SOMZEE TOYS C	22	8	12	2	102-116	18
11 MF LUSTIN B	22	6	15	1	94-117	13
12 BOUSSU WALC B	21	5	16	0	82-145	10
13 BV MONT D	22	4	17	1	88-156	9

DIABLOTINS

1 I NAMECHE 83 A	8	8	0	0	41-8	16
2 BF DINANT	8	3	4	1	18-22	7
3 I NAMECHE 83 B	8	2	3	3	19-27	7
4 BS ANHEE	8	2	4	2	13-16	6
5 FLOREFFE FLAW	8	2	6	0	13-31	4

PREMINIMES A

1 FLOREFFE FLAW	6	6	0	0	45-7	12
2 MFC NATOYE A	6	4	2	0	27-18	8
3 BF DINANT	6	1	5	0	13-32	2
4 I NAMECHE 83 A	6	1	5	0	14-42	2

PREMINIMES B

1 FLOREFFE FLAW B	6	6	0	0	49-13	12
2 BS ANHEE	6	4	2	0	36-27	8
3 FLOREFFE FLAW C	6	2	4	0	28-36	4
4 I NAMECHE 83 B	6	0	6	0	13-50	0

MINIMES A

1 FLOREFFE FLAW	8	7	0	1	67-12	15
2 I NAMECHE 83 A	8	6	1	1	70-28	13
3 BF DINANT	8	2	4	2	24-30	6
4 MFC NATOYE A	8	1	6	1	18-55	3
5 MF SEILLES.COM	8	1	6	1	11-65	3

MINIMES B

1 I NAMECHE 83 B	6	5	0	1	80-14	11
2 MFC NATOYE B	6	4	1	1	67-20	9
3 FLOREFFE FLAW B	6	2	4	0	33-54	4
4 MORIALME BOYS	6	0	6	0	8-100	0

CADETS A

1 I NAMECHE 83 A	8	8	0	0	98-12	16
2 I NAMECHE 83 B	8	5	2	1	41-43	11
3 BF DINANT	8	3	4	1	33-59	7
4 I NAMECHE 83 C	8	2	6	0	42-67	4
5 FLOREFFE FLAW	8	0	6	2	21-54	2

SCOLAIRES

1 BF DINANT	8	8	0	0	75-25	16
2 MFC CLERMONT	8	6	2	0	62-34	12
3 A TAVIERS A	8	4	4	0	58-48	8
4 A TAVIERS B	8	1	7	0	45-73	2
5 I NAMECHE 83 A	8	1	7	0	35-95	2

ESPOIRS

1 SELECTION PROV	6	5	0	1	35-21	11
2 MSG ERNAGE	6	2	2	2	29-25	6
3 MF SEILLES.COM	6	1	3	2	50-39	4
4 DBS METTET	6	1	4	1	26-55	3

VETERANS

1 FLOREFFE FLAW	8	8	0	0	66-19	16
2 E CHAMPION	8	6	2	0	37-28	12
3 MS JEMEPPE	8	4	4	0	29-21	8
4 BS ANHEE	8	2	6	0	29-53	4
5 MF SEILLES.COM	8	0	8	0	19-59	0

Championnat Ligue

04/04/2009 - Saint-Hubert - Finale Ligue espoirs retour La sélection provinciale namuroise, fort jeune, finit 5e

Sélection provinciale espoirs namuroise: Samuel ROUSSEAUX, Loïk VAN OORBEEK, Xavier CHARLES, Joffrey MANISE, Jonathan TILLIEUX, Kevin GENNART, Gilles MEYFROIDT, Ludovic LAMBERT. Délégué: Jean-Pierre DELFORGE. Coach: Romano CONDE DA SILVA. Coach adjoint: François ROUSSEAUX.

Quatre défaites en autant de rencontres: la sélection provinciale namuroise est bien mal payée! Elle avait pris trois points lors des matches aller, elle en méritait au moins autant à Saint-Hubert où se jouaient les matches retour de la finale de la Ligue.

Par trois battue par un but d'écart, elle a développé un bien plus beau jeu qu'à Anderlecht. "Ce qu'il faut essentiellement retenir de la journée", confirmaient ses responsables, "c'est la progression d'une équipe qui, par ailleurs, avait une moyenne d'âge relativement jeune par rapport aux autres groupes."

De fait, elle était la seule à aligner deux joueurs nés en 1992 et un en 1991. "Dans les trois autres formations, il n'y en avait aucun de cet âge-là, hormis le gardien du Brabant. Les résultats sont donc très prometteurs, c'est une équipe qui a de l'avenir et que quitteront en fin de saison, atteints par la limite d'âge, le gardien Samuel Rousseaux et Joffrey Manise. On les remercie pour leur sérieux, leur assiduité et tout ce qu'ils ont apporté à la sélection namuroise."

Les résultats

Luxembourg-Hainaut	4 - 3
Brabant -Liege	7 - 3
Namur -Luxembourg	3 - 4
Hainaut -Brabant	3 - 2
Liege - Namur	5 - 4
Luxembourg-Brabant	5 - 8
Namur -Hainaut	3 - 4
Luxembourg-Liege	3 - 8
Brabant - Namur	9 - 2
Liege -Hainaut	4 - 5

Le classement final

1. Brabant	8	7	0	1	46	15	14
2. Liege	8	5	0	3	41	24	10
3. Luxembourg	8	3	1	4	27	36	7
4. Hainaut	8	3	0	5	18	39	6
5. Namur	8	1	1	5	22	40	3

Championnat national

Semaine 38: résultats

DIVISION 1

ROLINI KOERSEL	JARTAZI BOUSSU	3 - 2
FTS ANTWERPEN	MF NAMUR	5 - 8
BARC OTTIGNIES	ZG LEUVEN	4 - 11
CHABLIS BORNEM	AMIG SCHEPDAAL	3 - 11
RES SOIGNIES	LEOPOLDSBURG	3 - 11

DIVISION 2B

BLEHEN HANNUT	AUDIO WAREMME	9 - 7
MFC NATOYE	KLIEKSK LANDEN	2 - 13

DT AYENEUX	MF UNION ARLON	8 - 7
REDS MESSANCY	DENIFER TIENEN	5 - 0 FF
AC FLEMALLE	WAUXHALL THEUX	3 - 4
ST REKEM	REYDAMS HALEN	4 - 5
INTER NAMECHE	MM WAVRE	7 - 10

DIVISION 3B

ZVK WOMMERSOM	DRENICA NAMUR	9 - 4
CAZZE HERENT	ZV ERPS KWERPS	4 - 2
OL HEVERLEE	AEM HOEGAARDEN	7 - 1
SPORT AUVELAIS	COSM OTTIGNIES	8 - 3
LB GRISNEE	PAX HOEGAARDEN	5 - 4
MFC OTTIGNIES	BF DINANT	7 - 5
SD HALEN	ST JEAN WANZE	5 - 6

DIVISION 3C

DBS METTET	YOZ MONTIGNIES	10 - 4
JS ANDERLUES	FWE FONTAINE	3 - 4
MFC CLERMONT	MFC GOURDINNE	5 - 5
BS ANHEE	NEPTUNO MANAGE	4 - 6
MF WATERLOO	FLAMENGO MONS	7 - 4

Semaine 39: résultats

DIVISION 2B

MFC NATOYE	AUDIO WAREMME	2 - 10
------------	---------------	--------

DIVISION 3B

ZV ERPS KWERPS	JP SUN EGHEZEE	6 - 4
PAX HOEGAARDEN	SPORT AUVELAIS	2 - 7
COSM OTTIGNIES	AEM HOEGAARDEN	1 - 3

DIVISION 3C

FLAMENGO MONS	DBS METTET	3 - 6
IC LAEKEN	FLAMENGO MONS	6 - 2
DBS METTET	JS ANDERLUES	6 - 5
PIAZZA GILLY	MRST ANDERLUES	3 - 4

COUPE DE BELGIQUE

>>HOMMES

KLIEKSK LANDEN	ZVG LEUVEN	5 - 0
GIJ VLEZENBEEK	ROLINI KOERSEL	3 - 8
GS CITI HOBOKEN	MAGIC HENSIES	0 - 2
CHABLIS BORNEM	MF UNION ARLON	4 - 4 (3-4)

>>DAMES

VOLVO KELMIS	SW LADIES BEERNEM	NC
BT HERSTAL	JS BASTOGNE	5 - 0 FF

Les classements au 26/4/2009

DIVISION 1

1 AMIG SCHEPDAAL	22	16	0	6	130-64	38
2 LEOPOLDSBURG	23	17	4	2	128-75	36
3 ROLINI KOERSEL	23	13	2	8	112-78	34
4 ZVC HOESELT	23	14	5	4	114-63	32
5 JARTAZI BOUSSU	22	10	8	4	105-88	24
6 CHABLIS BORNEM	22	11	10	1	113-113	23
7 GS CITI HOBOKEN	20	9	7	4	71-58	22
8 ZG LEUVEN	22	9	10	3	97-103	21
9 JOMA JETTE	22	5	10	7	76-106	17
10 MF NAMUR	22	6	12	4	95-101	16
11 BARC OTTIGNIES	21	5	13	3	97-124	13
12 RES SOIGNIES	23	3	18	2	64-157	8
13 FTS ANTWERPEN	23	2	21	0	80-152	4

14 SAHIN HANNUT	0	0	0	0	0-0	0
15 BC EMOURG	0	0	0	0	0-0	0

DIVISION 2B

1 KLIEKSK LANDEN	26	24	2	0	169-64	48
2 REYDAMS HALEN	26	19	4	3	142-88	41
3 AUDIO WAREMME	27	17	7	3	163-120	37
4 MF UNION ARLON	27	13	10	4	187-168	30
5 WAUXHALL THEUX	27	13	13	1	150-135	27
6 ST REKEM	26	12	11	3	132-110	27
7 SCHALIE WELLEN	26	12	11	3	119-125	27
8 INTER NAMECHE	27	11	11	5	152-161	27
9 MM WAVRE	26	11	11	4	124-131	26
10 DT AYENEUX	26	11	14	1	119-147	23
11 MFC NATOYE	28	10	15	3	148-172	23
12 AC FLEMALLE	27	9	13	5	104-115	23
13 REDS MESSANCY	26	8	16	2	117-146	18
14 BLEHEN HANNUT	26	8	16	2	122-152	18
15 DENIFER TIENEN	27	0	24	3	78-192	3

DIVISION 3B

1 OL HEVERLEE	27	21	5	1	152-88	43
2 SD HALEN	26	17	7	2	143-88	36
3 LB GRISNEE	26	16	8	2	155-125	34
4 PAX HOEGAARDEN	27	16	9	2	156-104	34
5 BF DINANT	27	15	9	3	120-85	33
6 ZV ERPS KWERPS	28	13	8	7	111-88	33
7 ST JEAN WANZE	26	14	9	3	119-113	31
8 AEM HOEGAARDEN	28	13	11	4	129-131	30
9 SPORT AUVELAIS	27	11	11	5	129-117	27
10 ZVK WOMMERSOM	27	10	11	6	132-117	26
11 CAZZE HERENT	26	7	16	3	92-123	17
12 JP SUN EGHEZEE	26	7	17	2	102-140	16
13 MFC OTTIGNIES	26	7	19	0	90-144	14
14 DRENICA NAMUR	26	6	19	1	129-195	13
15 COSM OTTIGNIES	25	5	19	1	62-163	11

DIVISION 3C

1 IC LAEKEN	24	22	2	0	224-104	44
2 DBS METTET	24	17	6	1	158-116	35
3 FWE FONTAINE	25	16	6	3	155-125	35
4 YOZ MONTIGNIES	25	12	8	5	144-134	29
5 FLAMENGO MONS	24	13	9	2	136-117	28
6 MF WATERLOO	25	12	9	4	119-106	28
7 PIAZZA GILLY	25	11	11	3	107-104	25
8 NEPTUNO MANAGE	24	9	12	3	97-100	21
9 MFC GOURDINNE	24	8	12	4	128-127	20
10 MFC BESONRIEUX	24	8	12	4	106-147	20
11 MRST ANDERLUES	24	7	13	4	98-118	18
12 BS ANHEE	24	6	15	3	124-157	15
13 JS ANDERLUES	24	5	18	1	95-164	11
14 MFC CLERMONT	24	4	17	3	93-165	11
15 UTD CHARLEROI	0	0	0	0	0-0	0

Calendrier provincial

Semaine 40

1e PROVINCIALE

11261	LU	27/04/09	2130	SEIL	MF SEILLES,COM	7NBN THON	-	KLEMCZAK
11262	ME	29/04/09	2100	PERW	LEADER FEROOZ	BORUS LOYERS	-	VERHEMST
11265	JE	30/04/09	2000	AUVE	MFC2 AUVELAIS	SOMZEE TOYS	-	X
11263	JE	30/04/09	2200	PLAN	CDC NAMUR	CJ LEUZE	-	DUBOIS
11267	VE	01/05/09	2130	BMT-	WALCOURT STREE	MF NISMES	-	VERHELST

2e PROVINCIALE A

21261	LU	27/04/09	1930	AUVE	SP AUVELAIS B	POLYONE ASSES	-	DUBUC
21262	LU	27/04/09	2000	FOSS	MFC NEVREMONT	MF FERNELMONT	-	GRANDJEAN
21263	ME	29/04/09	2115	ANDE	I NAMECHE 83 B	BORUS LOYERS B	-	KLEMCZAK
21265	JE	30/04/09	2130	ADEP	MASC JAMBES	E CHAMPION	-	RIFFLART

21267	VE	01/05/09	2030	WALC	MFC CLERMONT B	MSG ERNAGE	-	DUBOIS
2e PROVINCIALE B								
22261	LU	27/04/09	1900	FLOR	MFC HANZINELLE	BF DINANT B	-	RIFFLART
22262	LU	27/04/09	2030	FLOR	GS HANZINNE	MFM ANHEE	-	LIEMANS
22263	ME	29/04/09	2130	COUV	RSC FRASNES	ACT PHILIPPEVI	-	LORAND
22265	VE	01/05/09	1920	WALC	MFC CLERMONT C	BV MONT	-	DUBOIS
22266	VE	01/05/09	2045	DINA	B BOYS DINANT	SOMZEE TOYS B	-	LORAND
22267	VE	01/05/09	2100	ANHE	BS ANHEE B	DEPORTIV NEFFE	-	KLEMCZAK
3e PROVINCIALE A								
31261	LU	27/04/09	2000	CINE	MFC CINEY	I NAMECHE 83 C	-	MURAILLE
31262	LU	27/04/09	2030	EGHE	RC EGHEZEE	FLOREF FLAW B	-	DEDOBBELEER
31266	VE	01/05/09	2215	BEAU	MFC HOUR	BARCA AUVELAIS	-	LIEMANS
3e PROVINCIALE B								
32261	LU	27/04/09	2000	METT	FUTSA MOUSTIER	MF METTET	-	SPRIMONT
32262	MA	28/04/09	1900	AUVE	AUVELAIS UTD	MORIALME BOYS	-	LIEMANS
32264	ME	29/04/09	2100	AUVE	SARTHE AUVELAIS	SC ORET	-	DUBUC
32266	JE	30/04/09	2100	PLAN	CDC NAMUR B	LIBERTY PONTAURY	-	DUBOIS
3e PROVINCIALE C								
33261	ME	29/04/09	2030	PHIL	F PHILIPPEVILL	RSC SENZEILLES	-	CHAPELIER
33262	JE	30/04/09	2030	WALC	JS THY CHATEAU	BTC FRAIRE	-	SURINX
33263	JE	30/04/09	2030	LANE	SP WALCOURT	MF THY CHATEAU	-	CAREME
33266	VE	01/05/09	2015	BMT-	WALC STREE B	MF COUVIN	-	VERHELST
4e PROVINCIALE A								
41263	JE	30/04/09	2130	FLOF	PATATE NAMUR	LACL GEMBLOUX	-	DEDOBBELEER
41266	JE	30/04/09	2130	SOUV	AS NAMUR 08	BV MONT B	-	VANDEN BERGHE
41265	JE	30/04/09	2200	SEIL	SEILLES.COM B	SQUADRA VEDRIN	-	SPRIMONT
41267	VE	01/05/09	2015	LOYE	BORUS LOYERS D	JP SUN EGHEZ B	-	DELDAELE
4e PROVINCIALE B								
42263	VE	01/05/09	1945	DINA	BB DINANT B	FRIENDS JEMEPP	-	CAREME
4e PROVINCIALE C								
43261	LU	27/04/09	2000	LANE	SOMZEE TOYS C	MF GOURDINNE B	-	SURINX
43262	LU	27/04/09	2200	CERF	RSC SENZEILL B	BV MONT D	-	LAVIOLETTE
43263	ME	29/04/09	2200	AUVE	PURPLE AUVEL B	FS CERFONTAINE	-	GEERKENS
43264	VE	01/05/09	2115	ARDI	O MOSAN DINANT	SP FLORENNES	-	CHAPELIER
43265	VE	01/05/09	2145	DINA	BB DINANT C	FLORENNES UTD	-	LORAND
43266	VE	01/05/09	2230	DINA	BF DINANT D	BOUSSU WALC B	-	X

Semaine 41

1e PROVINCIALE

11191	LU	04/05/09	2130	SEIL	MF SEILLES,COM	CDC NAMUR	-	LORAND
11192	ME	06/05/09	2100	PERW	LEADER FEROOZ	WALCOURT STREE	-	KLEMCZAK
11193	VE	08/05/09	1900	AUVE	EURO AUVELAIS	BORUS LOYERS	-	VERBRUGGEN
11194	VE	08/05/09	2000	FLOF	FLOREFFE FLAW	CJ LEUZE	-	DUBOIS
11195	VE	08/05/09	2005	JEME	MS JEMEPE	MFC2 AUVELAIS	-	LORAND
11197	VE	08/05/09	2130	ANDE	7NBN THON	MF NISMES	-	KLEMCZAK
11196	VE	08/05/09	2200	EGHE	A TAVIERS	SOMZEE TOYS	-	VERHELST

2e PROVINCIALE A

21191	LU	04/05/09	2000	FOSS	MFC NEVREMONT	SP AUVELAIS B	-	RIFFLART
21192	ME	06/05/09	2115	ANDE	I NAMECHE 83 B	MFC CLERMONT B	-	RIFFLART
21193	ME	06/05/09	2200	AUVE	EBS AUVELAIS	BORUS LOYERS B	-	VERHELST
21194	VE	08/05/09	2000	TABO	SPORTING NAMUR	MASC JAMBES	-	GRANDJEAN
21195	VE	08/05/09	2000	FERN	MF FERNELMONT	MSG ERNAGE	-	LIEMANS
21196	VE	08/05/09	2100	FERN	BB FERNELMONT	E CHAMPION	-	LIEMANS
21197	VE	08/05/09	2200	FERN	CODLEA HINGEON	POLYONE ASSES	-	X

2e PROVINCIALE B

22191	LU	04/05/09	1900	FLOR	MFC HANZINELLE	ACT PHILIPPEVI	-	DUBUC
22193	MA	05/05/09	2000	ANHE	MFM ANHEE	BV MONT	-	DUBOIS
22194	ME	06/05/09	2130	COUV	RSC FRASNES	MFC CLERMONT C	-	DUBUC
22195	JE	07/05/09	2130	ADEP	MASC JAMBES B	B BOYS DINANT	-	KLEMCZAK
22196	VE	08/05/09	1900	ALBA	MARIEMBOURG SP	DEPORTIV NEFFE	-	DUBUC
22197	VE	08/05/09	2015	DINA	BF DINANT B	SOMZEE TOYS B	-	RIFFLART

3e PROVINCIALE A

31191	LU	04/05/09	2000	CINE	MFC CINEY	MEDIC NAMUR	-	CAREME
31192	LU	04/05/09	2030	EGHE	RC EGHEZEE	MFC HOUR	-	MURAILLE
31193	MA	05/05/09	2200	FERN	MFC ST SERVAIS	I NAMECHE 83 C	-	DEDOBBELEER
31196	VE	08/05/09	2040	EGHE	A TAVIERS B	BARCA AUVELAIS	-	VERHELST
31194	VE	08/05/09	2100	FLOF	FLOREF FLAW B	CJ LEUZE B	-	DUBOIS
31195	VE	08/05/09	2105	ADEP	EXTRATIME JAMB	MFC NATOYE B	-	CHAPELIER
31197	VE	08/05/09	2215	LOYE	BORUS LOYERS C	MF LUSTIN	-	GEERKENS

3e PROVINCIALE B

32191	MA	05/05/09	2100	FLOR	P85 FLORENNES	MF METTET	-	POULET
32192	MA	05/05/09	2200	AUVE	EBS AUVELAIS B	SC ORET	-	LIEMANS
32194	JE	07/05/09	2000	AUVE	GUNNERS TAMINE	CDC NAMUR B	-	CHAPELIER
32195	VE	08/05/09	1900	FOSS	MF NEVREMONT B	MORIALME BOYS	-	KLEMCZAK
32196	VE	08/05/09	2130	ANHE	DEPORT NEFFE B	AUVELAIS UTD	-	CAREME

32197	VE	08/05/09	2200	FLOF	FLOREF FLAW C	LIBERTY PONTAURY	-	X
3e PROVINCIALE C								
33191	ME	06/05/09	2030	PHIL	F PHILIPPEVILL	WALC STREE B	-	BAJRAKTARI
33192	JE	07/05/09	2030	WALC	MF THY CHATEAU	MF COUVIN	-	DEDOBBELEER
33193	JE	07/05/09	2030	LANE	SP WALCOURT	MFC NATOYE C	-	SURINX
33197	VE	08/05/09	110	WALC	MF GOURDINNE C	BTC FRAIRE	-	SURINX
33194	VE	08/05/09	1915	DINA	BF DINANT C	RSC SENZEILLES	-	RIFFLART
33195	VE	08/05/09	2000	METT	DBS METTET B	JS THY CHATEAU	-	X
33196	VE	08/05/09	2130	BMT-	BOUSSU WALC	MFC FONTENELLE	-	POULET
4e PROVINCIALE A								
41191	LU	04/05/09	2100	ANDE	NEW BIV WARET	POLYONE ASS B	-	CHAPELIER
41192	ME	06/05/09	2030	SEIL	SPORT NAMUR B	LACL GEMBLOUX	-	PAIN
41193	JE	07/05/09	2130	FLOF	PATATE NAMUR	AS NAMUR 08	-	VANDEN BERGHE
41194	JE	07/05/09	2200	FOSS	GRAUX SO MO DO	BORUS LOYERS D	-	SPRIMONT
41195	JE	07/05/09	2200	SEIL	SEILLES.COM B	F DEXIA NAMUR	-	BAJRAKTARI
41196	JE	07/05/09	2200	BOUG	FC NAMUR	JP SUN EGHEZ B	-	MURAILLE
41197	VE	08/05/09	2100	BOUG	SQUADRA VEDRIN	BV MONT B	-	DELDAELE
4e PROVINCIALE B								
42265	LU	04/05/09	2030	AUVE	PURPLE AUVELAI	UNPA TAMINES	-	X
42191	LU	04/05/09	2130	FLOR	SP FLORENNES B	FRIENDS JEMEPP	-	SPRIMONT
42193	ME	06/05/09	2200	JEME	EBS AUVELAIS C	UNPA TAMINES	-	POULET
42195	VE	08/05/09	2200	JEME	MS JEMEPPE B	BB DINANT B	-	LORAND
4e PROVINCIALE C								
43191	LU	04/05/09	2000	LANE	SOMZEE TOYS C	SP FLORENNES	-	LIEMANS
43193	VE	08/05/09	2015	PROF	MF LUSTIN B	BV MONT D	-	DEDOBBELEER
43196	VE	08/05/09	2030	BMT-	BOUSSU WALC B	FS CERFONTAINE	-	POULET
43194	VE	08/05/09	2115	ARDI	O MOSAN DINANT	RSC SENZEILL B	-	BAJRAKTARI
43192	VE	08/05/09	2140	WALC	MF GOURDINNE B	FLORENNES UTD	-	X
43195	VE	08/05/09	2230	DINA	BF DINANT D	BB DINANT C	-	X
COUPE DES JEUNES								
>>ESPOIRS								
95002	VE	08/05/09	1900	METT	DBS METTET	MF SEILLES.COM	-	X

Semaine 42

1e PROVINCIALE								
11244	LU	11/05/09	2000	SOUV	CDC NAMUR	BORUS LOYERS	-	KLEMCZAK
2e PROVINCIALE A								
21155	VE	15/05/09	2000	TABO	SPORTING NAMUR	BORUS LOYERS B	-	DUBOIS
21175	VE	15/05/09	2030	WALC	MFC CLERMONT B	SP AUVELAIS B	-	RIFFLART
2e PROVINCIALE B								
22264	JE	14/05/09	2130	ADEP	MASC JAMBES B	MARIEMBOURG SP	-	VERHELST
22176	VE	15/05/09	1920	WALC	MFC CLERMONT C	BS ANHEE B	-	RIFFLART
3e PROVINCIALE A								
31265	LU	11/05/09	2105	ADEP	EXTRATIME JAMB	BORUS LOYERS C	-	BAJRAKTARI
31242	LU	11/05/09	2130	EGHE	RC EGHEZEE	MFC ST SERVAIS	-	CAREME
31245	VE	15/05/09	2100	ADEP	EXTRATIME JAMB	A TAVIERS B	-	KLEMCZAK
31164	VE	15/05/09	2115	PROF	MF LUSTIN	RC EGHEZEE	-	LORAND
3e PROVINCIALE B								
32173	ME	13/05/09	2100	AUVE	SARTHE AUVELAIS	AUVELAIS UTD	-	CHAPELIER
3e PROVINCIALE C								
33215	LU	11/05/09	2100	METT	DBS METTET B	WALC STREE B	-	DUBUC
33254	JE	14/05/09	2030	WALC	MF THY CHATEAU	F PHILIPPEVILL	-	RIFFLART
4e PROVINCIALE A								
41261	LU	11/05/09	2200	MAIL	F DEXIA NAMUR	POLYONE ASS B	-	PAIN
4e PROVINCIALE C								
43165	VE	15/05/09	2015	PROF	MF LUSTIN B	BOUSSU WALC B	-	LORAND
COUPE DE LA PROVINCE - CHALLENGE JEAN-PIERRE LURKIN								
50084	VE	15/05/09	2000	AUVE	PURPLE AUVELAI	CDC NAMUR	-	LAVIOLETTE
50085	ME	13/05/09	2200	PERW	LEADER FEROOZ	MFC2 AUVELAIS	-	VERHELST
COUPE DES EQUIPES RESERVES								
55052	VE	15/05/09	2015	BMT-	WALC STREE B	SEILLES.COM B	-	LIEMANS
55053	LU	11/05/09	2115	NATO	MFC NATOYE B	BS ANHEE B	-	MARCHAL

Licenciés suspendus *(Cette liste est donnée à titre indicatif et peut ne pas être exhaustive)*

Nom et Prénom	Numéro de licence	Club d'appartenance au moment des faits	Début de la suspension	Fin de la suspension
Meurant Pascal	6805210002	MF Couvin	14/02/2005	Suspendu pour une durée indéterminée avec un minimum de 3 ans +extension au national
Sezer Abdilbaki	8205110004	KF Liria Namur	21/02/2005	Suspendu pour une durée indéterminée avec un minimum de 3 ans
Renard Jean Pierre	5907290001	Mascaux Jambes	Recommandations	
Salamone Angelo	8008180003	BV Mont	Recommandations	
Dupire Florent	9201120002	BF Dinant	Recommandations	
Devigne Bruno	8008250002	BF Dinant	Recommandations	
Gabrielli Gaylord	9001190009	Galaxy Sambreville	recommandations	
Balon, Christophe	8505080003	BV Mont	09/03/2009	03/05/2009
Pieroux Nicolas	8310190004	BV Mont	09/02/2009	10/05/2009
Bodart Jacques	6712220014	Europa Auvélais	06/04/2009	10/05/2009
Gego Xavier	920204008	MFC Clermont	06/04/2009	17/05/2009 (4)
Collignon Franky	8411210001	CJ Leuze	06/04/2009	17/05/2009
Mohimont Ronald	7108220007	MFC Ciney	04/05/2009	17/05/2009
Gerboux Julien	8811220001	BF Dinant	04/05/2009	17/05/2009
Adant Cyril	9001140004	FS Cerfontaine	04/05/2009	17/05/2009
Kiesecoms Alain	7408060010	Sporting Namur	17/11/2008 24/08/2009	24/05/2009 27/12/2009
Legrand Alexandre	8908260007	Friends Jemeppe	09/03/2009	28/06/2009
Luyten Edmond	5407210002	Foot Mosan Vezin	31/03/2008	30/06/2009
Bodart Jacques	6712220014	Europa Auvélais	31/08/2009	04/10/2009 (3)
Legrand Alexandre	8908260007	Friends Jemeppe	24/08/2009	13/12/2009 (2)
Rolly Ludivin	8305240003	BV Mont	08/01/2007	07/01/2010
Aynan Fouad	8711120008	AS Namur 08	09/02/2009	09/03/2010
Bougachoua Vincenzo	8803040009	AS Namur 08	09/02/2009	09/03/2010
Dossogne Denis	7910300004	MFC Andoy	21/03/2007	20/03/2010
Smits David	8101190001	Polyone Assesse	25/03/2009	24/03/2010
Elice Jean Carlo	7612110004	JS Thy le Château	09/03/2009	09/06/2010
Kiesecoms Alain	7408060010	Sporting Namur	01/07/2009	30/06/2010 (3)
Carjaval Youri	8511040008	Sporting Walcourt	25/08/2008	24/08/2010
Wilmet Damien	8210270004	AS Vezin	04/02/2008	03/02/2011
Doignies Dany	8407060001	EBS Auvélais	30/03/2009	30/06/2011 dont 1 an avec sursis de 1 an

(2) suspension de capitaneat

(3) suspension de fonctions officielles

(4) + 7 semaines avec sursis du 18-05-2009 au 17-05-2010

Secrétariat provincial

Jean Scheers, Fays 6c, 5590 Achêne

Portable: 0487/33.37.10

Courriel: secretariat-cep@fesnamur.be

Permanences téléphoniques les jours ouvrables de 18 à 20h

Finale Ligue diabolins - Profondeville, 02/05/2009

12h00	Inter Namêche 83	-	Argentinos La Louvière
12h35	Iguana Arlon	-	AS Schaerbeek
13h10	Argentinos La Louvière	-	GS Ougrée A
13h45	AS Schaerbeek	-	Inter Namêche 83
14h20	GS Ougrée A	-	Iguana Arlon
14h55	AS Schaerbeek	-	Argentinos La Louvière
15h30	Iguana Arlon	-	Inter Namêche 83
16h05	GS Ougrée A	-	AS Schaerbeek
16h40	Argentinos La Louvière	-	Iguana Arlon
17h15	Inter Namêche 83	-	GS Ougrée A

Finale Ligue scolaires - Hensies, 02/05/2009

13h00	ACJ Montigny	-	AS Schaerbeek
13h35	Juventini Beyne	-	BF Dinant
14h10	AS Schaerbeek	-	MF Etalle
14h45	BF Dinant	-	ACJ Montigny
15h20	MF Etalle	-	Juventini Beyne
15h55	BF Dinant	-	AS Schaerbeek
16h30	Juventini Beyne	-	ACJ Montigny
17h05	MF Etalle	-	BF Dinant
17h40	AS Schaerbeek	-	Juventini Beyne
18h15	ACJ Montigny	-	MF Etalle

Commission Sportive Provinciale

Réunion du 21/04/2009 - PV

Présents: Mme Halzen, MM. Wuyts (président), Jaumin, Ruth, Delforge, Demellenne, Plomteux, Scheers (secrétaire sans droit de vote), Noël (représentant de la CPA).

Absent excusé: M. Coppin.

Absent non-excusé: M. Iefebvre.

La séance est ouverte à 19.30 heures par le président.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE DU 24/03/2009

Le PV du 24-03-2009 est approuvé.

2. DISCIPLINE

2.1. Propositions de transaction

2.1.1. Dossier N° 2008-2009/074

Monsieur Plomteux quitte la séance

Date: 27-03-2009

Rencontre: A Tavieres B - MFC Ciney

En cause de: Mohimont Ronald - 7108220007 - MFC Ciney

Arbitre: Lorand Guy

Objet: Injures - Menaces

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Application de l'art A.1 du barème de sanctions

Transaction: Suspension de toutes fonctions de 2 semaines prenant cours le 04-05-2009 jusqu'au 17-05-2009;

Ainsi prononcé à Namur le 21-04-2009.

Monsieur Plomteux rentre en séance

2.1.2. Dossier N° 2008-2009/075

Date: 03-04-2009

Rencontre: BB Dinant - BF Dinant B

En cause de: Gerboux Julien - 8811220001 - BF Dinant

Arbitre: Lorand Guy

Objet: Critiques - Insultes

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Application de l'art A.2 du barème de sanctions

Transaction: Suspension de toutes fonctions de 2 semaines prenant cours le 04-05-2009 jusqu'au 17-05-2009;

Ainsi prononcé à Namur le 21-04-2009.

3. SUSPENSIONS

Nom & prénom	Licence n°	Club	Suspension de toutes fonctions du au inclus	
Doignies Dany	8407060001	EBS Auvelais	30-03-2009	30-06-2011 dont 1 an avec sursis de 1 an
Mohimont Ronald	7108220007	MFC Ciney	04-05-2009	17-05-2009
Gerboux Julien	8811220001	BF Dinant	04-05-2009	17-05-2009
Adant Cyril	9001140004	FS Cerfontaine	04-05-2009	17-05-2009

4. FRAIS

Matricule	Nom club	Frais adm.	Amende Susp.	Dépl. Arbitre	Divers	Total (€)
4031	EBS Auvelais	12,50 €	392,50 €	11,20 €	12,50 € (1)	125 € (2)
4056	MFC Ciney	12,50 €	5 €	-		17,50 €
2166	BF Dinant	12,50 €	5 €	-		17,50 €
3735	FS Cerfontaine	12,50 €	5 €	-		17,50 €

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

(2) amende maximale par dossier (art 251.1 RO LFFS)

5. DIVERS

5.1. Match CDC Namur - Borussia Loyers (D1) du 16-04-2009

Attendu que la décision arbitrale de ne pas jouer la rencontre est justifiée par la présence d'eau sur le terrain provenant d'une fuite au toit du complexe sportif;

Considérant que cet état de fait n'est pas imputable au club visité;

Par ces motifs:

La Commission Sportive Provinciale:

- décide de faire jouer la rencontre avant le 10-05-2009;

- impute les frais du présent dossier à la ligue.

Ainsi prononcé à Namur le 21-04-2009.

2.1.3. Dossier N° 2008-2009/076

Madame Halzen quitte la séance

Date: 15-04-2009

Rencontre: Florennes Utd - FS Cerfontaine

En cause de: Adant Cyril - 9001140004 - FS Cerfontaine

Arbitre: Lavolette Stephan

Objet: Insultes

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Application de l'art A.2 du barème de sanctions

Transaction: Suspension de toutes fonctions de 2 semaines prenant cours le 04-05-2009 jusqu'au 17-05-2009;

Ainsi prononcé à Namur le 21-04-2009.

Madame Halzen rentre en séance

2.2. Refus de transactions

Aucun

2.3. Comparutions

2.3.1. Dossier N° 2008-2009/073

Madame Halzen quitte la séance

Date: 25-03-2009

Rencontre: EBS Auvelais - Polyone Assesse

En cause de: Doignies Dany - 8407060001 - EBS Auvelais (P.O.) - suspendu préventivement

Arbitre: Lavolette Stéphane (P.O.)

Objet: Voie de fait envers un arbitre

Délibéré:

Vu le rapport de l'arbitre;

Entendu M. Lavolette Stephan qui confirme son rapport et notamment le fait que le joueur contestait sans motif. En outre, le crachat a atteint la chaussure de l'arbitre et c'est le délégué de EBS Auvelais qui a nettoyé celle-ci;

Attendu que M. Doignies Dany - 840706001 est absent non excusé;

Attendu que les préventions sont établies;

Qu'en l'espèce, il y a lieu de tenir compte de faits quasi similaires commis le 17-10-2008 (dossier 2008/2009/015);

Par ces motifs:

La Commission Sportive Provinciale:

- inflige au joueur Doignies Dany - 840706001 une suspension de toutes fonctions du 30-03-2009 jusqu'au 30-06-2011 dont 1 an avec un sursis de 1 an (point A.6.3 du barème de sanctions);

Ainsi prononcé à Namur le 21-04-2009.

Madame Halzen rentre en séance

La prochaine réunion de la CSP Namur est fixée au 19/05/2009 à 19h30

La séance est levée à 20h30.

(s) Jean SCHEERS
Secrétaire

(s) Christophe WUYTS
Président de séance

Commission d'Appel Provinciale Réunion du 16/04/2009 - PV

Présents: tous les membres de la C.A.P sont présents.

Représentant de la C.P.A.: Jean-Pierre Zmikala.

La séance est ouverte à 20h05 par Monsieur Jean-Marie Balthazar, président.

La séance débute par l'approbation du PV de la réunion du 17 mars 2009.

Appel du club Polyone Assesse (4632) contre la décision de la Commission Sportive Provinciale du 24 mars 2009 à l'encontre du joueur SMITS David (8101190001) au sujet d'événements survenus lors de la rencontre Polyone Assesse contre MSG Ernage du 20 mars 2009.

Monsieur Guy Lorand, arbitre de la rencontre, concerné par ce dossier a été convoqué mais est absent excusé, il a toutefois confirmé son rapport initial par mail.

Personne entendue: SMITS David (8101190001) Polyone Assesse.

Attendu que Monsieur SMITS David commence sa déposition par déclarer spontanément qu'il reconnaît le caractère inacceptable de son geste, qu'il présente encore une fois ses excuses et qu'il regrette sincèrement son attitude;

Attendu qu'il expose en détail la succession d'événements qui ont amené les faits qui lui sont reprochés;

Attendu qu'il déclare que son geste s'apparentait plus à une bousculade dans le but de libérer le passage vers les vestiaires qu'à des coups volontaires comme ressentis pas Monsieur Lorand;

Par ces motifs:

La Commission d'Appel Provinciale:

-juge l'appel recevable et fondé;

-décide de retenir des circonstances particulières;

-confirme la fixation du score de la rencontre à 0-5;

-confirme la suspension de toutes fonctions de 1 an;

-accorde le sursis pour les 3 derniers mois de la suspension.

Le joueur SMITS David est donc suspendu de toutes fonctions du 25 mars 2009 au 24 décembre 2009. A partir du 25 décembre 2009, il pourra reprendre ses fonctions au sein d'un club de la LFFS en étant soumis à une période de sursis jusqu'au 24 mars 2010.

Ainsi prononcé à Namur le 16 avril 2009

(s) Georges Mercier
Secrétaire

(s) Jean-Marie Balthazar
Président

Assemblée générale de la LFFS - PV Centre Adeps de Jambes - 31/03/2009

1. Vérification des pouvoirs

Présents:

Brabant Mme Descamps, MM. Bil, De Grève, Stouffs et Van Esch.

Hainaut Mme Durieux, MM. Bourquin, Dewulf, Spitaels.

Liège Mme Frédéric et Noël, MM. Bourguignon, Delsa, Docquier, François, Gillis, Peterkenne, Pitz, Schoonbroodt et Vrijens.

Luxembourg MM. Didriche, Dazy, Forthomme, Minne, Paquet.

Namur Mme Halzen, MM. Degée, Delforge, Meyfroidt,

Wilmart et Yernaux.

Absents excusés:

Brabant M. Degrie avec procuration à M. Bil, M. Foucart avec procuration à M. De Grève,
M. Marin avec procuration à M. Van Esch, M. Scarsi avec procuration à M. Stouffs.

Hainaut MM. Delafontaine avec procuration à M. Spitaels, Wallemme.

Luxembourg Mme Timmermans avec procuration à M. Dazy.

Namur M. Ruth.

Absents:

Brabant MM. Alsen.

Hainaut MM. Duca, Fraikin, Rary.

Luxembourg MM. Antoine et Plumer.

Namur M. Burton.

Assistent à la réunion (sans droit de vote): MM. Dessiméon et Mayard, représentants de la CCAL.

1. Vérification des pouvoirs

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger valablement (trente-sept membres présents ou représentés) et vérifié les procurations, le président, M. Delforge, ouvre la réunion à 19h35.

Une minute de silence est respectée à la mémoire des personnes décédées au cours de la saison écoulée et, en particulier, de MM. Claude Dartevelle, secrétaire provincial du Hainaut, Administrateur et fondateur de la LFFS; Marc Faelens, membre de la Commission sportive de la Province du Brabant Wallon/Bruxelles Capitale; Jean-Pierre Lurkin, secrétaire provincial namurois et Administrateur de la LFFS, tous membres de l'Assemblée Générale de la LFFS.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/11/2008

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans aucune remarque.

3. Rapport du Conseil d'Administration

M. Delforge informe l'assemblée que, comme l'année dernière, il dressera le bilan du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du mois de juin 2009, qui aura lieu durant la deuxième quinzaine. « Une réunion importante », dit-il, « dans la mesure où il s'agira de compléter le Conseil d'Administration, après les assemblées générales provinciales qui doivent avoir lieu avant le 15 juin. »

Il rappelle cependant les deux gros chantiers de la saison en cours:

1. La mise en conformité avec le décret qui vise le subventionnement des fédérations par la Communauté française qui a conduit à la reconnaissance de la LFFS comme « fédération sportive » pour une période de 8 ans à dater du 1^{er} janvier 2009;

2. L'installation d'un nouveau « programme licences » qui permettra l'encodage des licences partout en Belgique et, surtout, à tout qui aura un accès, la consultation des données en temps réel. « On évitera ainsi le problème des doubles affiliations dont vous avez certainement déjà entendu parler », précisa M. Delforge.

4. Rapport des commissions fixes

4.1 Commission Sportive et Technique Ligue (CSTL)

Le rapport est lu par M. François, président de la CSTL. En annexe.

4.2 Commission Centrale d'Arbitrage Ligue (CCAL)

Le rapport est remis à tous les membres présents et lu par M. Léo Mayard, président de la CCAL. En annexe.

4.3 Commission d'Appel Ligue (CAL)

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le 01/07/2008.

5. Clubs: admissions, démissions, radiations, fusions et changements de dénomination

L'assemblée générale ratifie à l'unanimité l'admission des nouveaux clubs, fusions, changements de dénomination intervenus en 2007 et 2008 présentés par les provinces de Brabant, Hainaut, Liège et Luxembourg.

M. Delforge explique que la province de Namur n'ayant pu récupérer la moindre archive chez M. Lurkin, les données seront rassemblées prochainement par le secrétariat provincial concerné et présentées à l'assemblée générale du mois de juin 2009.

6. Radiation de membres

M. Delforge informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune demande de radiation.

7. Rapport sur la situation financière de la LFFS

M. Vrijens informe l'assemblée que le boni est de 111.184,09 €.

M. Spitaels fait remarquer qu'apparaît dans les comptes le compte bancaire du challenge Dartevelle. Or, il n'y a plus de membre de la LFFS qui a la signature sur ce compte. M. Vrijens précise que M. Dartevelle le renseignait et envoyait toujours des pièces justificatives à la LFFS et que, dès lors, il est normal que les montants apparaissent dans les comptes et le bilan. M. Spitaels demandera des éclaircissements aux responsables de ce challenge.

8. Rapport des commissaires aux comptes

La vérification a été effectuée le 23/03/09 par MM. Bourguignon et Docquier.

Les comptes laissent apparaître un boni de 111.184,09 €.

Sur proposition des commissaires aux comptes, l'assemblée générale décide d'affecter le boni comme suit:

- 25.000 €: achat de programmes informatiques
- 20.000 €: publicité pour recrutement des arbitres
- 66.184 €: compte de réserve disponible

M. Meyfroidt fait remarquer que l'affectation du boni n'est pas de la compétence des vérificateurs aux comptes mais bien celle du Conseil d'Administration.

M. Bourguignon précise qu'il s'agit d'une proposition faite par l'ensemble des membres présents à la vérification, MM. Vrijens, Pirson, Rogacki, Docquier et lui-même.

L'assemblée générale en prend acte et fait sienne l'affectation proposée.

9. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2008

L'assemblée générale approuve par 32 oui, 4 absents, 1 non les comptes annuels de l'exercice social qui s'étend du 01/01/2008 au 31/12/2008.

M. Paquet motive son vote négatif par le fait que les comptes ont été remis juste avant la réunion. Il demande qu'ils soient à l'avenir envoyés quelques jours avant.

M. Delforge prend acte de la demande et précise que cela ne pourra être fait que si les documents comptables des différentes provinces sont transmis à temps et à heure à MM. Pirson et Rogacki. « Cette année », dit-il, « ceux-ci n'étaient tout simplement pas prêts au moment d'envoyer la convocation quinze jours avant l'AG. »

10. Approbation du budget pour l'exercice social commençant le 01/01/2009 et se terminant le 31/12/2009

Le budget, en équilibre, pour l'exercice social commençant le 01/01/2009 et se terminant le 31/12/2009, présenté par M. Vrijens, est approuvé à l'unanimité.

11. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes

À l'unanimité, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

12. Nomination des vérificateurs aux comptes

M. Delforge signale qu'en vertu des statuts, deux commissaires aux comptes doivent être nommés. Ils sont nommés pour une période de 3 ans et rééligibles après une interruption d'un an.

Il signale que M. Docquier ne peut dès lors plus être vérificateur la saison 2009/2010, l'étant déjà depuis trois ans au moins, et que M. Bourguignon en est, quant à lui, à sa deuxième saison. Ce dernier marque son accord pour poursuivre sa mission.

M. Delforge remercie les vérificateurs pour le travail accompli cette année et, en particulier, M. Docquier pour sa collaboration pendant son mandat.

Il propose de lancer un appel aux candidats parmi les membres de l'assemblée générale qui ne font pas partie du Conseil d'Administration pour la prochaine assemblée générale du mois de juin 2009. L'assemblée générale accepte à l'unanimité la proposition. Les candidatures doivent être envoyées pour le 1^{er} juin à Mme Halzen, administratrice chargée du secrétariat.

M. Degée demande que la notion de non-appartenance au conseil d'administration soit inscrite dans les statuts. L'assemblée générale n'émet aucune objection.

13. Nomination de Monsieur Edmond Minne (Province de Luxembourg) en tant qu'administrateur

L'assemblée générale, à l'unanimité, nomme Monsieur Edmond Minne (Province de Luxembourg) en tant qu'administrateur de la LFFS asbl, lequel a été élu par l'assemblée générale extraordinaire de la province de Luxembourg le 17 janvier 2009.

Étant donné que la Province de Luxembourg est sous-représentée depuis un certain temps, M. Delforge propose que la décision entre en vigueur immédiatement, ce qu'accepte l'assemblée générale à l'unanimité.

14. Démission d'administrateurs

M. Delforge rappelle que, par l'application de l'article 51 des statuts de la LFFS asbl, M. Paquet, qui a quitté la province du Hainaut pour s'affilier à un club de la province du Luxembourg, est démissionnaire d'office et que deux mandats sont vacants suite au décès de Messieurs Claude Darteville (province du Hainaut) et Jean-Pierre Lurkin (province de Namur).

15. Montant de la cotisation (article 9 des statuts)

L'assemblée générale décide à l'unanimité de maintenir les cotisations à 16 euros pour les seniors et 8 euros pour les jeunes.

16. Modifications aux statuts et règlement organique

Aucune modification aux statuts et règlement organique n'est présentée.

M. Delforge précise que la Commission d'Étude Ligue poursuivra ses travaux au début mai et que les modifications, pour la plupart « cosmétiques », seront présentées à l'assemblée générale extraordinaire du mois de juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Delforge lève la séance à 21h15.

(s) Céline Halzen
*Administratrice ayant en charge
le secrétariat du C.A. et de l'A.G.*

(s) Jean-Pierre Delforge
Président

Le rapport 2008/2009 de la CCAL

Au risque de brusquer les membres de l'AG, j'ai décidé d'éviter le rapport conventionnel et de vous présenter un rapport mettant en évidence nos grands problèmes du moment, en tous cas ceux à prendre en compte en priorité selon nous si on veut que les choses aillent mieux demain et surtout si l'on veut que notre fédération que ce soit le niveau ligue ou le niveau ABFS soit plus forte, plus « professionnelle » et bénéficie dans la presse, dans le ressenti des gens d'une image meilleure que celle d'aujourd'hui.

Je suis, pour tout vous dire, un peu las de travailler beaucoup avec certains amis de la CCAL pour un résultat du type « rikiki ». Évidemment, en ma qualité de responsable d'une commission d'arbitrage, mon rapport prendra en compte la dimension arbitrage.

J'espère que cela ne vous décevra pas dans la mesure où vous devriez être de plus en plus nombreux à admettre que la dimension arbitrage est une composante à part entière du foot en salle version LFFS et à admettre qu'il faut considérer le fonctionnement d'une fédération non à la lumière de l'un ou l'autre individu, non à l'analyse de l'une ou l'autre de ses commissions mais bien de façon intelligente, macro et en termes de perspectives collectives.

Pour tout vous dire, j'en ai marre de trouver 3 lignes dans ma presse du lundi sur les matches relevant de la LFFS mais de voir un peu plus loin sur la même page 300 lignes sur la dernière victoire d'Action 21 en terre limbourgeoise alors que nous avons dans notre fédération des gens qui se démènent du matin au soir au profit de l'essor de la Lffs.

J'aimerais que tous ensemble, composante arbitrale comprise, nous essayions de travailler à cette dimension médiatique. On a beau être les plus « propres » les plus « travailleurs », si on ne parle pas plus qu'aujourd'hui de nous, nous n'avancerons pas beaucoup.

Pour tout vous dire, j'en ai marre de voir le volume de démissions d'arbitres francophones au niveau du national, je vise l'effectif CCA.

À quoi cela sert-il au prix d'un énorme travail des mes collègues de la CCAL de voir cette dernière proposer un sérieux quota d'arbitres francophones pour voir la grosse moitié de ceux-ci démissionner un ou deux ans plus tard. Nous ne comptons pas nos efforts à la CCAL pour faire grandir l'arbitrage LFFS/ABFS en travaillant de concert avec le Conseil d'Administration de la ligue, avec les CPA, avec la CCA en termes de cohérence d'interprétation des règles, des consignes au profit de la meilleure lecture univoque qui soit des règles du jeu, notre bible. Nous ne comptons pas nos efforts et le return nous semble très relatif.

Que faire? Je pense qu'il faut cesser dans tous nos comités et commissions de considérer l'arbitrage comme un mal nécessaire.

L'arbitrage est une composante comme une autre et à part entière de notre foot en salle. L'arbitrage aide le foot en salle à grandir et l'arbitre est un collaborateur au même titre que le président de la CSTL ou le secrétaire provincial du Luxembourg. Il faut aussi, permettez-moi de voir large, que les gens s'entendent mieux et se respectent plus. Avec mes amis de la CCAL, je m'insurge de certaines positions techniques ou interprétatives INCOMPREHENSIBLES dans les CPA x ou y et je rappelle dix fois par réunion qu'une règle à Mons doit être identique à celle appliquée à Aubel, qu'une instruction arbitrale à Woluwe doit avoir le label CCAL comme celle donnée à Etalle ou à Auvélais.

Vous me sentez sans doute venir Messieurs, je plaide vraiment pour que chaque province fasse confiance à sa CPA et la laisse travailler sans modifier, interpréter le règlement organique ici, les lois du jeu là: un document interdit à Jemeppe sur Sambre doit l'être à Nivelles, une instruction par rapport à la feuille de match doit être la même à Bastogne qu'à Charleroi. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, vous le savez et c'est tout aussi regrettable que la différence du nombre de temps morts entre la 1^{re} et la deuxième division nationale.

Si je ne suis pas suffisamment clair, je regrette amèrement que les lois du jeu ne restent pas toujours l'apanage des seules CPA, je regrette tristement que les instructions CCAL ne sont pas imposées purement et simplement partout sans nuance. Continuer dans ce sens, c'est rendre notre sport peu crédible et c'est d'office rater la percée médiatique dont je parlais en début d'exposé.

Nous avons, à mes yeux du moins, un Conseil d'Administration actif piloté par un président de qualité et je pense que nous devrions mettre bien plus que nous le faisons à profit cette situation pour grandir

ensemble et en cohérence. Je ne comprends pas certaines passes d'armes entre nous quand je vois les élans de solidarité qui peuvent réunir les provinces francophones quand le sort s'acharne sur nous. Je n'oublierai jamais la qualité de la réaction de nos amis namurois après le décès de J.-P. Lurkin où nous enregistrons quand même le départ d'un monument du foot en salle.

J'oublierai encore moins le réconfort chaleureux que le Hainaut a ressenti dans l'attitude des autres provinces francophones, Namur en tête il est vrai, lors des funérailles de C. Darteville il y a quelques jours à peine.

Pourquoi ne retrouvons-nous cette entente cordiale, cette cohésion entre francophones qu'à l'occasion de tristes événements comme ceux-là ?

Faudra-t-il encore beaucoup de morts d'homme pour que la LFFS soit un collectif des 5 provinces les yeux dans la même direction plutôt qu'un cercle où on se dispute au titre de prérogatives provinciales, un concept pour moi largement dépassé si les règles sont comprises par tous et décidées dans la sérénité au profit de notre cinq provinces et font dès lors bouger positivement la LFFS.

Pardonnez-moi d'avoir abordé ces dimensions mais j'avais envie de vous faire un rapport qui serve à quelque chose, j'avais envie de vous dire que face à un championnat national qui se flamandise de plus en plus et à une vitesse v.v. prime, il est grand temps que nous fassions les 5 provinces ensemble, au travers de nos travaux en Conseil de ligue cause commune ne serait ce qu'en mémoire du fameux artisan du foot en salle hennuyer qui vient de nous quitter et qui y a cru jour et nuit 30 ans durant.

En vous remerciant de votre attention, j'ajouterai que j'ai un rêve: que nous travaillions tous ensemble autrement après cette évocation qu'avant. Bonne soirée à tous et toutes.

(s) Léo Mayard, *président de la CCAL*

Le rapport 2008/2009 de la CSTL

Mesdames, Messieurs,

Cette saison, étant donné la précocité de cette assemblée, la commission ne sera malheureusement pas en mesure de vous faire part du bilan de toutes les activités qui ressortent de son domaine. En effet, seule, a eu lieu la finale aller de la catégorie « Espoirs » qui s'est déroulée dans le Brabant. La seconde journée est programmée le 4 avril à Saint-Hubert dans le Luxembourg.

Pour ce qui est des finales habituelles dans les autres catégories, celles-ci sont programmées et se dérouleront dans le courant du mois de mai.

Quelques résultats quand même:

Pareillement aux saisons précédentes, il y a eu les préparations des sélections dames et hommes ainsi que la participation de chacune d'elles à des tournois en France.

Nous sommes particulièrement fiers de leurs résultats à ces manifestations puisque ceux-ci ont été tout simplement extraordinaires. Jugez-en plutôt: nos dames ont aligné les victoires et se sont hissées jusqu'à la finale ou elles ne se sont inclinées qu'à l'issue de la pénible séance de tirs au but; nos messieurs, quant à eux, n'ont obtenu que des victoires dans les rencontres qui les ont opposés aux équipes de Nîmes et de Marseille.

Un grand BRAVO à nos représentants et bonne continuation à eux tous.

Niveau calendrier:

Les messieurs représenteront nos couleurs en Espagne au tournoi de Lloret del Mar et nos dames nous défendront au tournoi de Lommel.

Avant d'en terminer, je m'en voudrais de ne pas remercier toutes les personnes qui nous accordent leur confiance en commençant par notre Président de la ligue, notre Administrateur Délégué, notre Secrétaire du Conseil, les Secrétaires Provinciaux sans oublier mes camarades de la CCAL et tous les autres que je n'ai pu citer mais qui méritent, bien sur, toute ma reconnaissance.

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Communications de la C.P.A.

CHAMPIONNAT « JEUNES » - FRAIS

Les frais du championnat « jeunes » seront payés début mai 2009.

QUESTIONNAIRE « DISPONIBILITES » SAISON 2009/2010

Le questionnaire « disponibilités » pour la prochaine saison était joint au précédent journal.

Il vous est demandé de le renvoyer endéans les 30 jours de sa réception.

La commission vous en remercie d'avance

CONTRÔLE DES DOCUMENTS D'IDENTITE

L'arbitre officiel peut contrôler les cartes d'identité à la mi-temps en cas d'arrivée tardive d'une équipe.

Il en est aussi en cas de sa propre arrivée tardive même s'il a repris la direction du match commencé par un arbitre occasionnel s'il estime qu'un doute puisse exister.

Déclaration d'accident - Assurance

Le numéro de contrat de la LFFS est le **45.039.084.**

Les déclarations d'accident, correctement et entièrement complétées par le responsable du club, la victime de l'accident et le médecin doivent être renvoyées dans les 48 heures au secrétariat provincial (c/o M. Jean Scheers).

Les déclarations reçues hors délais pourraient ne pas être prises en considération.

Avis aux clubs

Communication des résultats

Procédure pour encoder les matches arrêtés:
Tapez 3, puis 3

Tournois du Mini Star Jemeppe

Le MS Jemeppe organise ses traditionnels tournois les vendredi 22 et samedi 23 mai 2009 au complexe sportif de Jemeppe-sur-Sambre.

Inscription: 50 € par équipe.

Renseignements: Eric Lambert au 0486/68.08.51.

Amendes

<u>Art 179.5</u> (Manquements sur feuille de match) 2,50 €/manquement - max: 12,50 €	Clubs
Semaine 37	4012 (2,50 €) - 3105 (2,50 €) - 3252 (5 €)

<u>Cartes jaunes</u> 2,50 €	Clubs
Semaine 37	4600 (2,50 €) - 1478 (2,50 €) - 2447 (2,50 €) - 5022 (2,50 €) - 5226 (2,50 €) - 2837 (2,50 €) - 3249 (5 €)

<u>Art 175.5.b</u> (Joueur ou officiel pas sur listing) - 2,50 €	Clubs
Semaine 37	4662 (5 €)

Art 178 (communication de résultats) - 5 €/10 €	Clubs
Semaine 37	4032 (10 €) - 4946 (10 €) - 2747 (10 €)
Semaine 38	4306 (5 €) - 1407 (10 €) - 2337 (10 €) - 4925 (10 €) - 5221 (10 €)

Art 6 - Règlement provincial (Conformité championnat) - 12,50 €	Clubs
Semaine 37	2447 (12,50 €) - 4031 (12,50 €) -

Art 180.1 (forfait) - 25/50 €	Clubs
Semaine 37	4774 (50 €)
Semaine 39	2747 (50 €)

Art 180.6 (débit forfait) - 25 €	Clubs
Semaine 37	4774 (25 €) -
Semaine 39	2747 (25 €) -

Ecole des jeunes Centre open pour joueurs expérimentés ou débutants

OU ?	ANDENNE	SEILLES
QUI ?	17-18h: 12-14 ans 18-19h: 15-18 ans	16-17h: 6-8 ans 17-18h: 9-11 ans
QUAND ?	<u>Le samedi</u> 09/05/2009 16/05/2009 23/05/2009	<u>Le samedi</u> 09/05/2009 16/05/2009

Assemblée générale provinciale - Gembloux, le 13/06/2009, 10h - Ordre du jour

Adresse: Hôtel « Les 3 Clés », chaussée de Namur 17, 5030 Gembloux

1. Vérification des pouvoirs des délégués
2. Allocution du président provincial
3. Rapport général d'activité du Comité exécutif provincial
4. Rapport d'activité de la Commission de discipline provinciale
5. Rapport d'activité de la Commission d'appel provinciale
6. Rapport d'activité de la Commission provinciale d'arbitrage
7. Rapport d'activité de la Sélection provinciale espoirs
8. Rapport d'activité de la Commission d'Etude provinciale
9. Interpellation(s)
Toute interpellation doit être transmise par envoi recommandé à M.Jean Scheers - Secrétaire provincial - Fays 6C, 5590 Ciney, au plus tard un mois avant l'A.G.P
10. Elections
 - 10.1 Assemblée générale de la LFFS asbl
→ Huit mandats d'un an à pourvoir
Les candidatures sont à transmettre à M.Jean Scheers - Secrétaire provincial - Fays 6C - 5590 Ciney, par courrier postal recommandé, au plus tard un mois avant l'assemblée générale provinciale.
Sont sortants et rééligibles: MM. René BURTON, Pascal DEGEE, Jean-Pierre DELFORGE, Céline HALZEN, Philippe MEYFROIDT, Lionel RUTH, Daniel WILMART, Jean YERNAUX.
 - 10.2 Conseil d'Administration de la LFFS asbl
→ Deux mandats à pourvoir
Les candidatures sont à transmettre à M.Jean Scheers - Secrétaire provincial - Fays 6C - 5590 Ciney, par courrier postal recommandé, au plus tard un mois avant l'assemblée générale provinciale.
 - 10.3 Comité Exécutif Provincial
→ Un mandat à pourvoir
Les candidatures sont à transmettre à M.Jean Scheers - Secrétaire provincial - Fays 6C - 5590 Ciney, par courrier postal recommandé, au plus tard un mois avant l'assemblée générale provinciale.
Est sortant et rééligible: René BURTON.
11. Représentation à l'assemblée générale de la L.F.F.S. et de l'A.B.F.S
12. Situation financière de la province
13. Modification aux règlements provinciaux (voir en pages 14 et 15 du présent Foot en Salle Infos)
14. Présentation des modifications au règlement organique LFFS et aux règles du jeu
15. Proclamation des résultats

Rappel: Article 48 du R.O. de la LFFS asbl - Délégué

Pour être délégué d'un club effectif à l'Assemblée Générale Provinciale, il faut avoir 18 ans, être affilié au club et ne pas être sous le coup d'une suspension.

La présence d'un délégué par club est obligatoire. Toute absence est pénalisée d'une amende, dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de la L.F.F.S. pour le 1er juillet (50 €).

Sauf s'il est le correspondant qualifié de son club, le délégué doit être porteur de sa carte d'identité et d'une procuration signée par le président et le correspondant qualifié de son club.

Un club ne peut pas être représenté à l'Assemblée Générale Provinciale par un membre affecté à un autre club.

Propositions de modifications aux règlements provinciaux

Note générale:

Partout dans les textes où il est fait mention d'une score à fixer, modifier CEP en CSP

Article	Ancien texte	Nouveau texte / Notes
Article 4 Championnat des jeunes	b) Chaque club est tenu d'inscrire au moins une équipe dans au moins une catégorie. A défaut, une quote-part, dont le montant est fixé par le CEP pour le 1 ^{er} juillet, lui sera portée en débit. Celle-ci servira à couvrir les frais inhérents au championnat jeunes. Le surplus étant redistribué aux clubs en proportion du nombre d'équipes ayant terminé le championnat jeunes et selon un pourcentage et un plafond déterminés par le CEP pour le 1 ^{er} juillet. En cas de non respect des règlements (falsification de documents, absence de carte d'identité nationales ou fédérales, alignement d'un membre non qualifié, infraction en matière de respect des catégories d'âge), le club fautif ne bénéficiera pas de la redistribution du surplus éventuel.	b) Chaque club est tenu d'inscrire au moins une équipe dans au moins une catégorie. A défaut, une quote-part, dont le montant est fixé par le CEP pour le 1 ^{er} juillet, lui sera portée en débit. Celle-ci servira à couvrir les frais inhérents au championnat jeunes. Le surplus étant redistribué aux clubs en proportion du nombre d'équipes ayant terminé le championnat jeunes et selon un pourcentage et un plafond déterminés par le CEP pour le 1 ^{er} juillet. En cas de non respect des règlements (falsification de documents, absence de carte d'identité nationales ou fédérales, alignement d'un membre non qualifié, infraction en matière de respect des catégories d'âge, <u>forfait</u>), le club fautif ne bénéficiera pas de la redistribution du surplus éventuel.
Article 14 Organisation des matches remis (Application sous réserve de la décision de l'AG de la Ligue)	Il y a lieu de se référer aux dispositions renfermées dans l'article 183 du RO de la LFFS. Concernant les matches de coupe / coupe réserves / coupe jeunes etc, le délai pour jouer le match est ramené à 7 jours civils. A défaut, le CEP fixera le score de la rencontre à 0-5 en faveur de l'équipe visiteuse.	<u>Nouveau texte (suite modification RO)</u> 14.1 Principe En principe, un match ne peut être remis, excepté en cas de force majeure. Par cas de force majeure, on entend: 14.2 Indisponibilité de la salle La remise doit être demandée, dès sa connaissance, à l'instance compétente, avec une preuve émanant de la gérance de la salle. 14.3 Conditions atmosphériques La remise doit être demandée au plus tard trois heures avant le début de la rencontre auprès de l'instance compétente. Elle ne peut être motivée que par une brusque détérioration du temps. La décision de l'instance compétente est prise de la manière suivante: une des personnes mandatées pour recevoir pareille requête met un autre membre de l'instance compétente au courant de la situation. Ce sont ces deux personnes qui jugent immédiatement de la validité de la requête. Ces membres communiquent leur décision aux clubs concernés et à la commission d'arbitrage compétente. La décision de l'instance compétente est sans appel quant à la validité de la requête. 14.4 Terrain impraticable Le terrain est déclaré impraticable par l'arbitre, lequel indiquera cet état de fait dans la case « remarques » de la feuille de match. 14.5 Panne de voiture ou de car Une panne de voiture ou de car se produisant lors du déplacement et qui empêche l'équipe d'arriver à l'heure prévue pour le coup d'envoi de la rencontre. Cette équipe est obligée de prévenir immédiatement son adversaire et l'instance compétente. Elle est obligée de transmettre dans les trois jours ouvrables une preuve officielle délivrée par la police ou un secours routier reconnu. 14.6 Participation à une sélection officielle Les clubs, qui céderaient un ou plusieurs joueurs à une sélection officielle nationale, régionale ou provinciale, peuvent demander la remise des rencontres programmées sous le contrôle de la L.F.F.S. le jour du match de ladite sélection. Leur demande doit parvenir dans les deux jours qui suivent la réception de la convocation du (des) joueur(s) concerné(s).

		<p>14.7 Appréciation des cas de force majeure L'instance régissant les compétitions concernées est la seule compétente pour apprécier les cas de force majeure, prouvés par tout moyen de droit ou attestés par toute autorité assermentée. Cette justification officielle doit être fournie à l'instance compétente dans les trois jours ouvrables qui suivent la date prévue pour la rencontre.</p> <p>14.8 Organisation des matches remis Sous peine d'un score de forfait, le club visité est tenu de transmettre au Secrétariat Provincial, par écrit et dans les quinze jours civils qui suivent la rencontre remise, la date à laquelle le match pourra être reprogrammé et ce, au plus tard, quinze jours avant la nouvelle date fixée. Tout match remis doit être joué dans les deux mois et, au plus tard, lors de la dernière journée du championnat. Concernant les matches de coupe / coupe réserves / coupe jeunes etc, le délai pour jouer le match est ramené à 7 jours civils. Dans le cas d'une remise pour indisponibilité de la salle, le match peut être reprogrammé avant la date initialement prévue. Le club visité est tenu de transmettre au Secrétariat Provincial, par écrit, au plus tard quinze jours civils avant celle-ci, la nouvelle date de la rencontre.</p> <p>14.9 Sous peine de perte de match sur le score de forfait, tout match remis doit être joué avec des membres dûment qualifiés à la date initialement programmée.</p> <p>14.10 Toute décision de forfait est prise en premier ressort par le secrétariat provincial et ratifiée par la CSP à sa plus prochaine réunion.</p> <p>14.11 Les réclamations relatives à une programmation doivent être faites au Secrétariat Provincial dans les 15 jours de cette programmation et à tout le moins avant la rencontre.</p>
<p>Article 15 Organisation des matches décalés</p> <p>(Application sous réserve de la décision de l'AG de la Ligue)</p>	<p>Il y a lieu de se référer aux dispositions renfermées dans l'article 184 du RO de la LFFS. Concernant les matches de coupe / coupe réserves / coupe jeunes etc, le délai pour jouer le match est ramené à 7 jours civils. A défaut, le CEP fixera le score de la rencontre à 0 - 5 en faveur de l'équipe visiteuse.</p>	<p>Nouveau texte (suite modification RO)</p> <p>15.1 Toute demande de décalage de match, accompagnée de l'accord écrit et signé du correspondant qualifié du club adverse, doit être transmise par écrit au Secrétariat Provincial dans les délais requis ci-après. Si la rencontre est avancée, la demande doit parvenir au plus tard quinze jours civils avant la nouvelle date de la rencontre. Si la rencontre est postposée, la demande doit parvenir au plus tard quinze jours civils avant la date initialement prévue de la rencontre.</p> <p>15.2 La rencontre doit être jouée dans les 30 jours civils qui précèdent ou suivent la date initiale. Concernant les matches de coupe / coupe réserves / coupe jeunes etc, le délai pour jouer le match est ramené à 7 jours civils.</p> <p>15.3 Une redevance, dont le montant est fixé pour le 1er juillet par le CEP, est portée au débit du compte du club demandeur.</p> <p>15.4 La demande de décalage peut être refusée si les conditions édictées dans l'article 15.1 ne sont pas respectées.</p> <p>15.5 Sous peine de perte de match sur le score de forfait, tout match décalé doit être joué avec des membres dûment qualifiés à la date initialement programmée.</p> <p>15.6 Toute décision de forfait est prise en premier ressort par le Secrétariat Provincial et ratifiée par la CSP à sa plus prochaine réunion. Dans ce cas, le délai de 15 jours court à partir de la date de la CSP. Les réclamations relatives à une programmation doivent être faites au Secrétariat Provincial dans les 10 jours de cette programmation et à tout le moins avant la rencontre.</p>
<p>Article 26 Programmation des rencontres</p>		<p>Nouvel article Aucune rencontre ne peut être programmée de telle sorte qu'une équipe ne puisse disposer d'au moins 2 jours d'intervalle entre deux rencontres, sauf accord écrit de l'adversaire.</p>
<p>Article 27 Décision par la CSP et la CAP</p>		<p>Nouvel article Lors de la décision de faire jouer ou rejouer une rencontre par la CSP ou la CAP, le club visité est tenu de transmettre au Secrétariat Provincial, par écrit, dans les quinze jours civils la date de programmation de cette rencontre.</p>

Coupe des équipes réserves

Article	Ancien texte	Nouveau texte
Art 12 Limitation du nombre de titulaires	Sans que puisse être enfreint à l'article 6, dans son intégralité, du règlement relatif aux championnats provinciaux, une équipe ne peut aligner que des titulaires de cette équipe.	Sans que puisse être enfreint à l'article 6, dans son intégralité, du règlement relatif aux championnats provinciaux, une équipe ne peut aligner que des titulaires de cette équipe <u>à l'exception d'un joueur.</u>

www.fesnamur.be
le site officiel de la LFFS-Namur